



CERTIFICAT DE QUALITE

CHAÎNE DE CONTRÔLE PEFC

Société

EBS SERVICES SARL
69790 PROPIERES

N° Chaîne de contrôle **FCBA/13-01473**

La chaîne de contrôle de l'entreprise ci-dessus désignée est en conformité avec les exigences PEFC* en vigueur.

Ce certificat est délivré selon le référentiel PEFC de la chaîne de contrôle des bois de FCBA MQ CERT 11-360.

Périmètre	Méthode utilisée
Fabricant d'emballages bois	Transfert en pourcentage moyen

Ce certificat atteste la vérification de la chaîne de contrôle, fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger d'évolutions ou de décisions qui seraient prises en cours d'année. La liste des entreprises sous certification est disponible sur les sites Internet : www.fcba.fr et <http://register.pefc.cz>



ACCREDITATION
N°5-011
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

** annexes 15 et 16 du schéma français de certification forestière, traduction des annexes PEFC ST 2002 : 2010 et PEFC ST 2001 : 2008 du document technique international du PEFC Council.*

N° de Certificat
0434/2013
Date : 22 mars 2013
Valable jusqu'au 21/03/2018

LE RESPONSABLE CERTIFICATION
Alain HOCQUET



10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 19 49 19
Fax : +33 (0)1 43 40 85 65
www.fcba.fr

AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

Madame, Monsieur,

Je vous informe que l'Association Française de Certification Forestière, notifiée pour la France par le Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC) sous le numéro PEFC/10-1-1, a reçu favorablement votre demande de droit d'usage de la marque PEFC. Ainsi, l'AFCF a le plaisir de vous faire savoir que

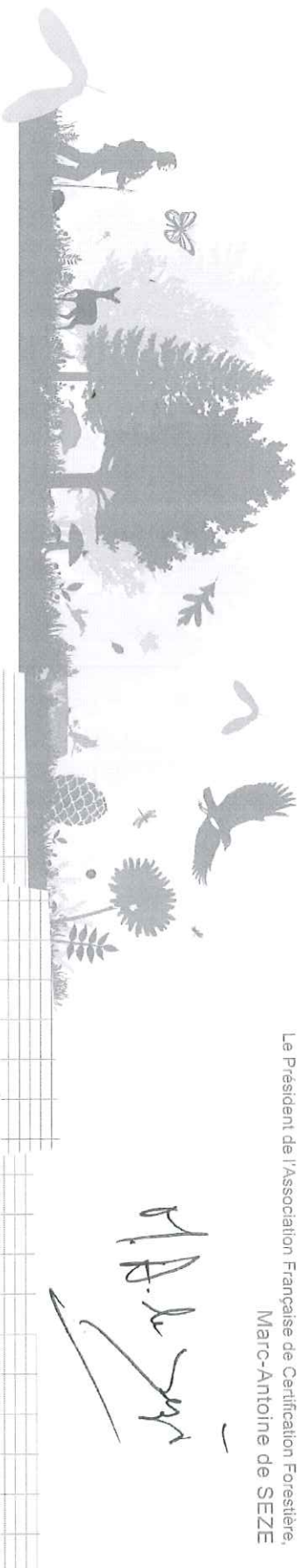
EBS SERVICES SARL
ZA Hauts de Borne
69790 PROPIERES

Bénéficie du numéro de droit d'usage de la marque suivant : PEFC/10-31-2721

Je vous rappelle que ce numéro de droit d'usage doit accompagner systématiquement toute utilisation de la marque conformément aux Règles d'utilisation de la marque PEFC (Annexe 16 du Schéma français de certification forestière). En outre, le non-respect de ces règles entraîne une suspension immédiate du présent droit d'usage. Cette autorisation de droit d'usage de la marque PEFC reste valable sous réserve du maintien de l'attestation PEFC de conformité de la chaîne de contrôle.

Vous félicitant pour l'obtention de cette autorisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

Le Président de l'Association Française de Certification Forestière,
Marc-Antoine de SEZE



PEFC[™]
10-1-1

**Promouvoir
la gestion durable
de la forêt**